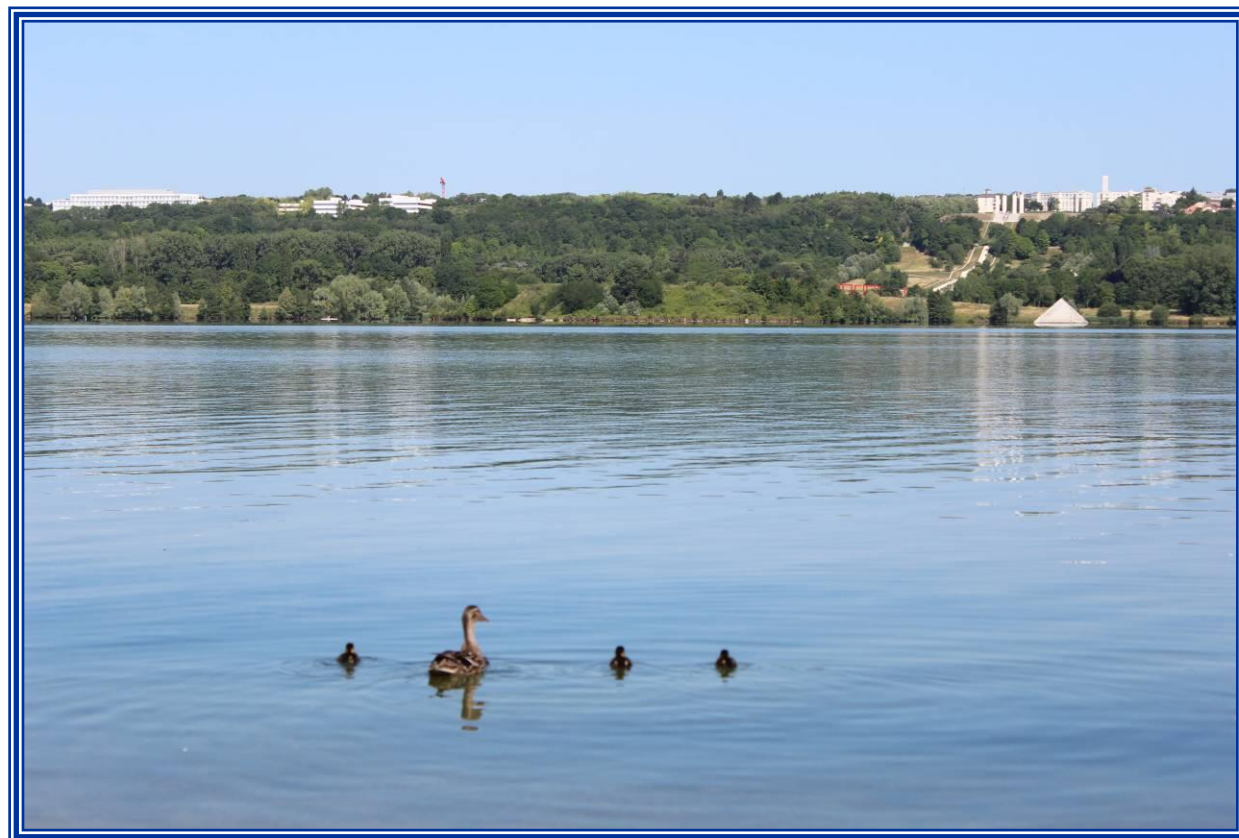




Dimanche 27 mai 2018

Course en ligne et Finale du Championnat régional Ile-de-France NEV I/II



Sur l'étang de l'Isle de Loisirs de Cergy

Compétition organisée par
la Commission Régionale de Nage en Eau Vive d'Île-de-France

REGLEMENT

Il est fait application du règlement compétition du Championnat Île-de-France NEV I –II en vigueur, reproduit en fin de dossier. Quelques rappels :

Les compétitions régionales prisent en compte pour ce championnat 2018 sont :

- Le Ridet du 08 octobre 2017
- Enghien du 19 novembre 2017
- Viry Châtillon du 03 décembre 2017
- Beaumont S/Oise du 1^{er} mai 2018

Pour le championnat, il sera pris en compte les trois meilleurs résultats de ces manifestations en cumul de points, le premier marquant 1 point, le second 2 points et ainsi de suite auxquels se rajoutera les points acquis lors de la finale.

Pour la compétition du 27 mai, deux classements seront effectués : un pour la course en ligne et le second concernera le challenge Île-de-France.

PROGRAMME



L'entrée sur l'Isle de Loisirs de Cergy est payante à partir de 09 h 00. Les compétiteurs arrivant après 9 h 00 devront donc s'acquitter du paiement de 6€.

▪ **08 h 00 : Inscriptions - Accueil - Confirmation des inscriptions**

Une préinscription peut être faite par mail mais celle-ci ne sera valable qu'à réception de la feuille d'inscription accompagnée du règlement qui est à adresser à Jocelyne CLEMOT **avant le 19 mai**, à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. **Toute inscription est due.**

L'accueil des nageurs et la confirmation des inscriptions se feront à partir de 8 h 00, à la salle du Relais au Parking P3.

▪ **09 H 00 : Clôture impérative des inscriptions. Attention, aucune inscription sur place.**

Ne pas oublier de vous munir :

- de la licence 2018,
- d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la NEV (CACI) en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition, rédigé par tout médecin ou de la carte d'identité fédérale comportant le visa médical.
- Si l'assurance complémentaire individuelle a été souscrite auprès d'un autre organisme que la FFESSM (Cabinet Lafont), il est **obligatoire** de présenter ladite **attestation mentionnant la couverture de l'activité « Nage en Eau Vive en compétition »**.
Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée aux compétiteurs en complément de justificatif.
- Pour les mineurs, en plus des documents ci-dessus, une autorisation parentale de participation à la compétition NEV.

▪ **09 h 30 : Briefing.**

Le briefing aura lieu près des jetées de mise à l'eau.

▪ **10 h 00 : Mise à l'eau et départ**

La mise à l'eau est autorisée après la remise des dossards et le contrôle du matériel.

Le départ sera donné à **10 h 00**.



Un temps maximum de 2 heures à compter du « top départ » est donné pour effectuer le parcours. Tout nageur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée ne sera pas classé et pourra être sorti de l'eau.

REMISE DES DOSSARDS / MATERIEL / CONTRÔLE DU MATERIEL

Les dossards seront remis lors de la confirmation des inscriptions aux chefs d'équipes. Le contrôle du matériel se fera lors du passage par la chambre d'appel avant la mise à l'eau. Le jury de compétition interdira le départ d'engins jugés dangereux, non conformes ou inadaptés.

Tout flotteur non conforme, ayant échappé au contrôle initial, entraînera systématiquement la disqualification du nageur.

SECURITE

Elle sera assurée par des embarcations accompagnatrices sur le parcours.

REMISE DES RECOMPENSES

- **13 h 30** : Une collation et la remise des récompenses sont prévues à la salle du Relais.

Les horaires sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modulés sous réserve du nombre de compétiteurs.



Droit à l'image

Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, merci de nous le faire savoir, votre visage sera flouté. Vous avez la possibilité de nous faire part de votre choix en le signalant sur la fiche d'inscription.

LE PARCOURS

Environ 4,500 km.

Le départ se fera entre le ponton proche du poste de sécurité et une bouée qui matérialiseront la ligne de départ.

Un seul tour de lac dans le sens des aiguilles d'une montre en direction du Fort pour faire le tour de l'étang des Eguerets pour ensuite se diriger vers la pyramide et ainsi faire le tour de l'étang de la Folie.

L'arrivée se situera au niveau du ponton face aux vestiaires.



INSCRIPTION COMPETITION

<i>Désignation</i> EPREUVE <i>Date – Lieu</i> <i>Catégories</i>	Course en ligne et Finale du Championnat IDF NEV I - II 27 mai 2018 – Etangs Ile de Loisirs Cergy Cadet / Junior / Sénior / Masters
--	--

<p style="text-align: center;">COORDONNEES CLUB</p> <p>NOM _____</p> <hr/> <p>n° d'affiliation _____</p> <p style="text-align: center;"><i>coordonnées (adresse, téléphone)</i></p> <hr/> <hr/>	<p style="text-align: center;">CACHET CLUB</p>	<p style="text-align: center;">RESPONSABLE NEV</p> <p>NOM _____</p> <p>tél. _____</p> <p>e-mail _____</p> <p style="text-align: right;"><i>signature</i></p>
--	---	---

CHEF D'EQUIPE* : (prénom & nom) _____ Candidat représentant des compétiteurs**

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM	PRENOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
2	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
3	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>						
4	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
5	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
6	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
7	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
8	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
9	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
10	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
11	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
12	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
13	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
14	_____	_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____ PRENOM _____ JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) : _____

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **10 € x _____ = _____ €**

à l'ordre de : **FFESSM CR NEV IDF** avant le : **19 mai 2018**

fiche à renvoyer à : **Jocelyne CLEMOT** e-mail : jc.nev@orange.fr Tél. : **06.86.82.57.59**

adresse : **73, route de Baillon 95270 CHAUMONTEL**

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

- NEV I-II** Slalom Raid Nage Orientation Nage Acrobatique
 Rassemblement Stage Examen Formation Réunion

Genre de manifestation : **Course en ligne**

Lieu : **Ile de Loisirs de Cergy (95)**

Date : **27 mai 2018**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame _____

Domicilié au _____

Agissant en qualité de : Père Mère Responsable légal ou tuteur

Autorise : mon fils _____

ma fille _____

l'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

À participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : _____ au _____

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :



Règlement Championnat Île-de-France NEV I – II

REGLEMENT

1 – Pratique de la NEV I - II

La pratique en NEV I - II implique que le nageur s'aide d'un flotteur de nage en eau vive (cf. Art. 4) et qu'une partie de son corps soit dans l'eau. La propulsion s'effectue uniquement à l'aide des jambes, chacune d'elle étant munie d'une palme. (*La propulsion à l'aide des bras est interdite*).

2 – Compétiteurs

Pour prétendre concourir, les participants doivent posséder et remettre lors de chaque compétition :

- La licence compétition de l'année en cours, valide du 15 septembre de l'année N au 14 septembre inclus de l'année N+1,
- d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la NEV (CACI) en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition, rédigé par tout médecin ou de la carte d'identité fédérale comportant le visa médical,
- Une assurance complémentaire individuelle souscrite soit auprès de l'assureur de la FFESSM, soit auprès d'un autre organisme. Dans ce dernier cas, il est obligatoire de présenter l'attestation d'assurance mentionnant en toutes lettres qu'elle couvre l'activité « nage en eau vive en compétition ».
- Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée aux compétiteurs en complément de justificatif.
- S'acquitter des frais d'inscription prévus par l'organisateur des compétitions,
- Pour les mineurs, en plus des documents ci-dessus :
 - Une autorisation parentale de participation à la compétition NEV,
 - Une autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors de contrôle antidopage.

« En matière de contrôle antidopage, il existe des dispositions spécifiques : si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage. »

3 – Equipement obligatoire

L'équipement obligatoire pour tous nageurs est composé de :

- Un flotteur (cf. Art. 4),
- Une combinaison et chaussons isothermiques adaptés,
- Une paire de palmes.

4 – Flotteur

Le flotteur doit être insubmersible et répondre aux dimensions ci-dessous :

- Longueur comprise entre : 0,60 m et 1,60 m
- Largeur comprise entre : 0,40 m et 0,80 m
- Hauteur comprise entre : 0,20 m et 0,50 m (*)

() La hauteur à prendre en compte va de la partie plane du dessus du flotteur (capot) et la partie la plus basse immergée. Ne sont pas pris en compte les éléments d'aisance rajoutés sur le flotteur (ex : poignée de maintien, etc) qui augmentent artificiellement sa hauteur.*

5 – Conformité

Le jury de compétition interdira le départ d'engins jugés dangereux, non conformes ou inadaptés.

Tout flotteur non conforme, ayant échappé au contrôle initial, entraînera systématiquement la disqualification du nageur.

6 – Ligne de départ

Pour les départs groupés, une ligne fictive doit être matérialisée.

Pour les départs individuels, une banderole doit indiquer la ligne de départ. En cas d'impossibilité de l'accrocher (trop grande largeur, absence d'arbre, ...) une porte de départ devra être installée.

7 – Chambre d'appel / Contrôle du matériel

Une chambre d'appel est mise en place. Le contrôleur présent s'assure de la présence et de l'ordre des concurrents et contrôle leur matériel avant leur mise à l'eau.

8 – Starter

Le départ devra être assuré par un starter accompagné d'un chronométreur assisté d'un deuxième chronométreur, et d'un contrôleur (matériel, présence du concurrent, appel, etc...).

9 – Détermination de l'ordre de départ

Le départ peut être défini selon plusieurs critères

- Groupé,
- Départs différés Hommes / Femmes,
- Par groupes de nageurs aléatoires,
- Ordre par catégorie,

10 – Ligne d'arrivée

Une banderole doit indiquer la ligne d'arrivée. En cas d'impossibilité de l'accrocher, une ligne fictive doit être matérialisée par des drapeaux bien visibles des concurrents, si possible un entonnoir d'arrivée matérialisé sera mis en place.

11 – Chronométrage

Un chronométreur, muni de deux chronomètres, enregistre le temps de chaque concurrent, et un secrétaire note les temps et les numéros de dossards dans l'ordre d'arrivée.

Le temps de chaque concurrent est pris lorsque la tête franchit la banderole ou la ligne matérialisant l'arrivée.

12 – Catégories d'âges

Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Sénior	Masters M1 - M2 - M3 - M4
08/09 ans	10/11 ans	12/13 ans	14/15 ans	16/17 ans	18/34 ans	A partir de 35 ans par tranche de 10 ans

La catégorie d'âge d'un compétiteur s'obtient en soustrayant son année de naissance à l'année de la saison sportive en cours.

13 – Classement individuel

Chaque compétition donne lieu à classement et affectation de points à chaque coureur. Les classements sont donnés à titre individuel.

Ces points sont utilisés pour le classement du Championnat d'Ile de France.

Le classement est établi au temps, par catégorie et toutes catégories confondues (classement scratch).

Points : Sur la base du classement scratch, le nombre de points marqués par participant est de :

- 1 au premier,
- 2 au deuxième,
- 3 au troisième,
- etc...

14 – Classement Championnat d'Île-de-France

Le classement est établi au nombre de points obtenus, par catégorie et toutes catégories confondues (classement scratch, Femme, Homme).

Sont pris en compte les 3 meilleurs résultats des 4 compétitions retenues en début de saison sportive, additionnés du ou des points obtenus lors de la finale.

Le nageur ayant cumulé le plus petit nombre de points sera titré dans sa catégorie.